

VIDEOPROTECTION

Le Conseil régional des Pays de la Loire a placé ses locaux sous vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité de son personnel et de ses biens. Les mentions ci-dessous vous livrent l'information relative à vos données personnelles, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « *le règlement européen sur la protection des données* », "RGPD"), et l'article 106 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et libertés.

Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la Région Pays de la Loire, représentée par Madame la Présidente, et dont le siège est situé 1 rue de la Loire - 44 966 Nantes Cedex 9

Tel : 02.28.20.50.00.

Mail :

Objet du traitement de données

Finalité

Le dispositif de vidéoprotection/vidéosurveillance a pour objet de permettre à la Région Pays de la Loire d'assurer :

- Sécurité des personnes (dont les élus, collaborateurs et le personnel du conseil régional, le personnel de crèche Le petit Prince situé sur le campus régional, les visiteurs et le public accueillis dans ces locaux)
- Prévention des atteintes aux biens immobilier, matériels et véhicules du campus régional
- Protection des personnes et des bâtiments publics du campus régional

Les images enregistrées ne sont pas utilisées à des fins de surveillance du personnel ni de contrôle des horaires.

Base légale

Ce traitement de vidéoprotection est fondé sur l'intérêt légitime du responsable de traitement (article 6.1 f du Règlement européen sur la protection des données)

Le dispositif fait en outre l'objet d'une autorisation du préfet de Loire Atlantique en application de l'article L.251-1 du Code de la sécurité intérieure.

Données traitées

Catégorie de données traitées

- Données d'identification (images vidéo des personnes).
- Données de localisation (passage aux entrées et sorties des bâtiments et parking)

Les personnes et véhicules entrant et sortant des bâtiments du campus régional, sont filmés aux différents points d'accès piétons et parkings du campus régional, et dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Région

Sources des données traitées

Les séquences vidéo sont issues du dispositif de caméras, selon déclaration faite en préfecture. Les images sont enregistrées sur deux serveurs sécurisés, hébergés à la région.

Caractère obligatoire du recueil des données

(Sans objet)

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée (pas de profilage). *

Personnes concernées

- Toutes personnes accédant aux bâtiments du campus régional : élus et personnels régionaux, usagers, prestataires et visiteurs occasionnels, public.
- Les véhicules (voitures, motos, vélos...) accédant aux parkings du campus régional

Destinataires des données

Catégorie de destinataires

Les images sont visionnées, en temps réel, par les agents habilités du poste central sécurité chargés de la surveillance de l'hôtel de Région.

En cas d'incident, les images peuvent être visionnées, par le personnel habilité du Conseil régional (direction générale des services, et direction du patrimoine - Service Maîtrise d'ouvrages et bâtiments administratifs), et les forces de l'ordre.

Les personnels en charge de la maintenance du matériel peuvent également accéder aux images, à cette seule fin

Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Sécurité des données

En tant que responsable de traitement, la Région s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et organisationnels appropriés pour garantir de façon permanente un niveau de protection adapté contre les risques d'atteinte à la vie privée des personnes, dont les risques accès non autorisé et de divulgation ou de leurs données personnelles. Notamment, les accès à la visualisation des images se font via un réseau informatique dédié et aux moyens de codes d'accès réservés.

Les données sont stockées sur des serveurs hébergement exclusivement situés en France. La Région s'engage à ne pas transférer vos données à des hébergeurs dans un pays tiers.

Durée de conservation des données

La durée de conservation des données personnelles est liée à la réalisation des finalités précitées.

Les images issues de la vidéoprotection sont conservées 30 jours glissants. En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support, le temps du règlement des procédures liées à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre. Elles sont ensuite détruites.

Vos Droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier, les faire effacer ou vous opposer au traitement dans les cas prévus par la réglementation en vigueur. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données et à la portabilité de vos données (cf. cnil.fr, pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Région :

- Par voie électronique : donneespersonnelles@paysdelaloire.fr
- Par courrier postal à : Région Pays de la Loire - Déléguée à la Protection des Données - 1 rue de la Loire-44 966 Nantes Cedex 9.

Réclamation auprès de la CNIL : Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté, 3 place Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07 -Tel 01.53.22.2.22. - www.cnil.fr)